

## Bisphénol A

### Qu'est-ce que le Bisphénol A ?

Le Bisphénol A (BPA) est un **composé organique** qui fait partie de la famille des composés organiques aromatiques. L'industrie du plastique s'est saisie de cette substance dans les années 1960. Le BPA est aujourd'hui principalement utilisé comme monomère du polycarbonate (CD, lunettes, bouteilles plastiques, biberons...), additif dans les résines epoxy (boîtes de conserve), et additif dans la fabrication de papiers thermosensibles (tickets de caisse).

**Les effets délétères sur la santé du BPA ne semblent aujourd'hui plus à démontrer** : effets sur la reproduction (INSERM – 2013), effets sur l'obésité et le diabète (ENS Lyon et Université de Lyon – 2014), altération de l'émail des dents (INSERM – 2013), intolérance alimentaire (INRA – 2014), etc. La synthèse des résultats de plusieurs centaines d'études a poussé l'ANSES et le gouvernement français à interdire l'utilisation du BPA dans les biberons et les produits alimentaires destinés aux moins de 3 ans (lien vers le site : <https://www.anses.fr/fr/content/bisph%C3%A9nol-l%E2%80%99anses-met-en-%C3%A9vidence-des-risques-potentiels-pour-la-sant%C3%A9-et-confirme-la>)

### Qu'en est-il aujourd'hui ?

La France a étendu l'interdiction du BPA à l'ensemble des produits alimentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cependant, **l'EFSA a publié un avis le 21 janvier 2015 et conclut que le BPA présente un risque faible pour la santé aux niveaux d'exposition actuels**. L'EFSA estime que de fortes incertitudes persistent sur l'exposition cutanée et certains effets sanitaires, notamment perturbateurs endocriniens. Ceci a poussé l'EFSA à **réduire la DJA (Dose Journalière Admissible) du BPA à 4µ/kg/jour, et ce même pour les enfants à naître**. Ce nouveau seuil est provisoire et devraient être revus d'ici 2 à 3 ans avec les résultats d'une étude à long terme.

En revanche, **l'ANSES et l'EFSA s'accordent sur l'exposition de la population par voie alimentaire** : sur tous les groupes d'âge pris en compte dans la nouvelle évaluation, l'alimentation est la principale source d'exposition au BPA. Ils estiment que l'exposition totale des nourrissons est particulièrement faible, résultat probable de l'interdiction du BPA dans les biberons depuis 2011. **Cette différence d'avis entre l'ANSES et l'EFSA tient surtout sur des divergences d'interprétation de résultats d'étude et sur leur prise en compte ou non dans l'évaluation**.

Cependant, les industriels ont dû s'adapter et remplacer le BPA par d'autres substances. Les plus utilisées sont **le BPS et le BPF (Bisphénol S et F)**, qui ont une structure proche de celle du BPA. A l'heure actuelle, il y a peu de recul sur l'innocuité de ces substances. Cependant, une étude de l'INSERM en janvier 2015 démontrait que **le BPF et S ont le même effet négatif sur le testicule fœtal humain que le BPA**.

D'ailleurs, dès 2013, **l'ANSES se montrait très prudente concernant les produits de substitution proches du BPA** : « *Les données toxicologiques disponibles ne sont pas suffisantes pour évaluer la toxicité des bisphénols M, S, B, AP, AF, F et BADGE. [...] il n'est donc pas possible de conduire une évaluation des risques sanitaires liés à une utilisation de ces composés dans des produits de*

*consommation, ce qui doit inciter à la plus grande prudence en matière de substitution par ces composés ».*

### **Quels conseils donnés aux futurs et jeunes parents ?**

Alors que la France s'apprête à appliquer l'interdiction du BPA dans l'ensemble des produits destinés à l'alimentation, **la question de la substitution de cette substance est loin d'être terminée**. Aussi, les **conseils de prévention ci-dessous nous semblent encore d'actualité**:

- Ne pas chauffer les plastiques, ainsi que les biberons en plastique
- Privilégier les contenants en verre plutôt qu'en plastique ou en conserve
- Biberons et tétines: privilégier les produits sans BPA, BPS ou BPF, si possible acheter plutôt des biberons en verre et des tétines en latex (testée par Öko-test)

### **En savoir plus sur les conseils de prévention « santé environnement » à destination des futurs et jeunes parents**

Projet FEES : [www.projetfees.fr](http://www.projetfees.fr)

### **En savoir plus sur le BPA :**

Site de l'ANSES : <https://www.anses.fr/fr/content/contenants-alimentaires-et-bisph%C3%A9nol-conseils-pratiques>

Site de l'ASEF : <http://www.asef-asso.fr/mon-alimentation/nos-conseils-pratiques/1880-nos-conseils-pour-mettre-en-boite-le-bisphenol-a>